

Allocution à l'attention des jeunes diplômé.es de la Promotion droit 2020



par Geneviève SCHAMPS

*Doyenne de la Faculté de droit et de criminologie, UCLouvain**

Cher.es jeunes diplômé.es,

C'est avec plaisir que je vous accueille au nom de la Faculté. Nous regrettons de ne pas avoir eu la possibilité, en raison des conditions sanitaires, de nous retrouver ce soir à l'Aula Magna. Cela nous aurait réjoui, d'autant que vous avez dû vivre dans le confinement les derniers mois de votre master.

Nous sommes heureux que Monsieur le Président de la Cour de justice de l'Union européenne, le professeur Koen Lenaerts, nous fasse l'honneur d'être avec nous ce soir. Il s'adressera à vous dans quelques instants, depuis Luxembourg, en tant que parrain de votre promotion.

Il y a déjà six mois que vous avez obtenu la maîtrise en droit et vous êtes nombreux à avoir entamé une activité professionnelle. « Vive les Savanturiers », soulignait l'Université lors de l'année académique 2016-2017, la deuxième année de votre parcours universitaire. C'était une grande aventure que vous aviez entamée et vous voici déjà devant de nouvelles perspectives...

Avec le bagage que vous avez acquis, le stage ou le séjour Erasmus que vous avez effectué, un large éventail s'offre à vous, que cela soit dans le monde judiciaire, de l'entreprise, de l'administration publique, dans le domaine social, de l'humanitaire, ou ailleurs encore. Certains d'entre vous ont été engagés à l'Université et effectueront peut-être une thèse de doctorat. D'autres poursuivent leur formation par un master de spécialisation...

* Allocution prononcée à distance le 25 février 2021.

Cette nouvelle étape a débuté dans des conditions sanitaires peu aisées. Nous espérons que la situation que vous vivez n'est pas trop compliquée et que, surtout, vous-mêmes et vos proches êtes en bonne santé.

Durant ces années à l'Université, vous avez fait preuve de courage et d'engagement. Vous vous êtes familiarisés avec le raisonnement juridique ; vous avez affiné votre réflexion et votre analyse critique ; vous avez fait preuve de rigueur mais aussi de créativité. À présent, dans le domaine que vous avez choisi, vous pourrez développer une expertise solide et fournir des réponses de justice aux questions parfois complexes suscitées par les évolutions rapides de notre société.

Durant les mois d'enseignement à distance, vous avez été solidaires, notamment à l'égard d'autres étudiants qui se trouvaient dans des conditions particulièrement difficiles. Certains d'entre vous ont malheureusement été atteints par la maladie. Mais vous avez tenu bon ! Vous avez aussi prêté main-forte à votre entourage, parfois dans des maisons de repos ou de soins, dans des hôpitaux, ou en dispensant des cours en ligne aux élèves de primaire ou de secondaire.

Beaucoup d'entre vous ont aussi eu la chance d'être soutenus : par vos parents, un partenaire, des amis, qui ont été à votre écoute, partagé votre enthousiasme, vos espoirs ou vos difficultés. Qu'ils en soient remerciés.

Nous vous remercions aussi pour les échanges constructifs que vous avez eus avec nous, pour les réflexions, voire les remises en question, que vous avez suscitées chez nous.

La pandémie nous concerne tous, mais elle nous atteint différemment. Elle nous a rendus encore davantage conscients de l'essentiel, de l'importance des liens avec l'autre et de la force que ceux-ci procurent.

Je vous invite, durant votre cheminement, à vous poser, à prendre le temps de réfléchir à ce que vous souhaitez réaliser dans la vie. Ne craignez pas l'un ou l'autre soi-disant échec. Si vous êtes déçus d'un événement ou d'un acte, vous en tirerez ensuite des ressources positives, qui vous permettront de rebondir. Quels que soient vos rêves, poursuivez-les, ne les laissez pas se perdre en route...

Le jeune comédien belge Félix Radu soulignait en décembre dernier : « Je n'ai pas eu l'année que j'aurais souhaitée. Peut-être ai-je eu l'année dont j'avais besoin ? Comme ces vagues en bord d'océan qui nous frappent, nous font chavirer, avant de nous ramener à la rive. Je suis assis sur la plage, trempé d'avoir lutté, et je scrute l'horizon. J'avais oublié. Comme c'est beau un soleil qui tente de se lever » ¹.

¹ Fokus Online, « Félix Radu : l'année que je voulais, l'année qu'il me fallait », 16 décembre 2020, www.fokus-online.be/fr/opinion/felix-radu-lannee-que-je-voulais-lannee-quil-me-fallait/.

Malgré les difficultés, la réaction à la pandémie impliquera aussi des aspects positifs, par exemple avec le développement de la technologie de l'ARN messager, qui permettra de lutter contre d'autres maladies infectieuses.

Dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels², les États signataires reconnaissent le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Et ces États se sont engagés à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le plein exercice de ce droit.

Nous le savons toutefois, les populations ne sont pas logées à la même enseigne dans le monde, comme le rappelait encore le Dr Didier Pittet, à qui l'Université a attribué, il y a quinze jours, l'un des quatre titres de docteur honoris causa, et qui s'est investi pour que le gel hydroalcoolique soit accessible à tous, en tant que bien commun.

La Belgique a réagi à la pandémie en imposant, vu la situation d'urgence, d'importantes restrictions aux libertés fondamentales dans l'intérêt de la santé publique, afin de notamment faire face au risque de saturation des hôpitaux.

Je vous invite à être toujours vigilants quant au respect de l'État de droit, surtout en temps de crise. Le cadre normatif qui a été adopté ces derniers mois a en effet suscité de nombreuses interpellations, entre autres de professeurs de notre Faculté.

Un certain nombre de normes ont ainsi été établies par des arrêtés royaux ou de simples arrêtés ministériels, assorties de dispositions pénales. Il est regretté que ces règles aient parfois été à l'origine de traitements différents des personnes, dans la mesure où, pour des faits similaires, un acquittement ou une condamnation a été prononcé, selon que la même règle était considérée, d'un magistrat à l'autre, comme dépourvue ou non de fondement juridique. L'opacité de certains textes est aussi soulevée, alors que, comme vous le savez, la norme doit être claire, proportionnée et prévisible.

En outre, « Il y a le feu au royaume de la vie privée des Belges », titrait le journaliste Philippe Laloux, dans un article du *Soir*, le 18 février dernier³. Deux plaintes ont en effet été déposées auprès de la Commission européenne, l'une remettant en cause l'indépendance de l'Autorité de protection des données, l'autre ayant trait au Comité de sécurité de l'information.

Il est notamment regretté que ce Comité puisse gérer le croisement des données sensibles par les services publics fédéraux et les organismes publics en matière de sécurité sociale, sans que le Parlement ne soit impliqué. Le risque

² Art. 12.1.

³ Ph. LALOUX, « Vie privée : Mathieu Michel veut d'urgence rétablir la confiance », *Le Soir*, 18 février 2021.

d'une centralisation massive des données dans les domaines de la santé, de la sécurité sociale, de la justice, du fiscal, est aussi soulevé.

S'il peut être parfois considéré adéquat de partager certaines données de santé afin de lutter contre la pandémie et de faire usage de l'intelligence artificielle au service de la santé publique, le respect du règlement général sur la protection des données, de la Constitution (art. 22) et de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (le droit au respect de la vie privée et familiale) doit être garanti, notamment en ce qui concerne le traçage, l'enregistrement des vaccinations, les finalités poursuivies et l'accès aux données par des tiers.

De manière générale, la reprise en main par le Parlement du cadre normatif lié à la pandémie est demandée depuis plusieurs mois. Dans une carte blanche publiée récemment, les représentants des barreaux belges l'ont également rappelé, en soulignant que « des mesures limitant la liberté sur une aussi longue période ne peuvent être prises que si elles sont le résultat d'un débat parlementaire démocratique approfondi »⁴.

Dans le même temps, un avant-projet de loi dit « Corona » est annoncé, ainsi qu'un débat en assemblée plénière à la Chambre, après discussion en commission de l'Intérieur, avec la participation de représentants de la société civile. Un prochain débat parlementaire est en effet essentiel.

Par ailleurs, nous avons tous été interpellés par l'importance du respect de la démocratie lors des événements qui se sont déroulés au Capitole, le 6 janvier dernier. La jeune Américaine Amanda Gorman l'a aussi souligné dans le poème⁵ qu'elle a prononcé lors de la cérémonie d'investiture du président Joe Biden, le 20 janvier dernier, et dont je vous partage quelques vers :

*« If we're to live up to our own time,
then victory won't lie in the blade,
but in all the bridges we've made.
That is the promise to glade,
the hill we climb, if only we dare ».*

Le moment se rapproche où nous pourrions physiquement recréer des ponts, nous retrouver avec nos familles et nos amis. Nous pourrions à nouveau goûter aux spectacles et aux concerts, exercer des activités ensemble, effectuer des voyages, et les plus jeunes pourront se rassembler dans les mouvements de jeunesse, retourner à l'école ou sur les bancs de l'université...

Je vous souhaite de très beaux horizons...

⁴ X. VAN GILS, P. LEFEBVRE et P. CALLENS, « Carte blanche : l'État de droit bientôt sous respirateur », *Le Soir*, 10 février 2021.

⁵ « The Hill We Climb: The Amanda Gorman Poem that Stole the Inauguration Show », *The Guardian*, 20 janvier 2021.